

ARRETE N° A25_2026

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2026

Le Maire de Condé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté N°2025-04 en date du 26/02/2025 portant définition des lignes directives de gestion,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit pour l'année 2026 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
THIBAUT PIERRE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE Attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L52226, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à CONDE, le 25/06/2026

Le Maire,
Sébastien DISTRIQUIN

